Image not found or type unknown

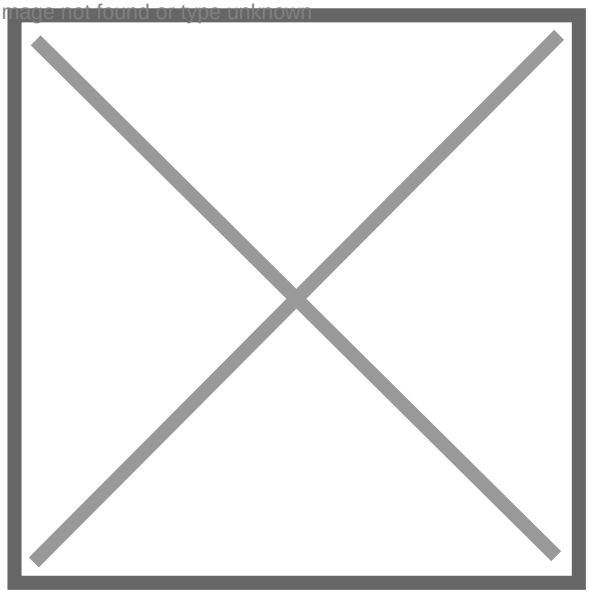

Contestation de droit de garde du père

Par **daryl**, le **25/05/2009** à **20:40**

Bonjour,
je suis séparée du père de mon enfant depuis début février 2008. D'après le jugement, il doit verser une pension alimentaire, a des droits de visite 1 fois par mois (en raison de l'éloignement: 800km) et des droits de garde d'une semaine pendant les petites vacances et d'un mois pendant les grandes.
Or, il verse bien la pension mais n'exerce pas ses droits de visite et très peu ses droits de garde (dernière garde: 1 semaine en décembre 2008), il ne l'a pas pris pendant les 2 dernières petites vacances et il ne téléphone à son fils que très rarement.
Je comprends qu'un enfant ait besoin de son père mais celui-ci ne témoigne aucun intérêt pour notre enfant.
Je m'inquiète pour mon fils qui ne voit pas souvent son père et qui va devoir vivre avec lui pendant un mois entier en août. Il sera destabilisé n'ayant plus l'habitude d'être en contact avec son père.
Puisqu'il n'est pas venu pendant plusieurs mois, peut-on lui réduire la durée de la garde des grands vacances à deux semaines au lieu d'un mois? Ce serait moins destabilisant pour mon enfant.
Merci de me répondre.

Par **Marion2**, le **25/05/2009** à **20:44**

Bonsoir,

Seul le JAF peut en décider.
Envoyez lui un courrier en recommandé AR en lui expliquant la situation et en demandant une

modification du droit de visite et d'hébergement.

Cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés